

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
Communauté de communes Terres d'Argentan Interco
Enquête publique unique préalable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi), du zonage des eaux pluviales, et à l'abrogation des cartes communales du territoire

Par arrêté n° 2025/050 du 11/08/2025, le Président de Terres d'Argentan Interco, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant sur les projets d'élaboration du **PLUi-H**, du **RLPi**, du **zonage des eaux pluviales**, et à **l'abrogation des cartes communales du territoire**.

L'enquête publique se déroulera **du lundi 15 septembre 2025 à 14h00 au vendredi 17 octobre 2025 à 17h00.**

A l'issue de l'enquête publique, Terres d'Argentan Interco se prononcera définitivement sur l'approbation du PLUi-H, du RLPi, des zonages d'eaux pluviales, et sur l'abrogation des cartes communales du territoire.

Par décision du Président du Tribunal administratif de Caen en date du 3 juin 2025, modifiée le 16 juin 2025, et complétée le 23/07/2025, une commission d'enquête publique unique a été nommée composée de Monsieur Bernard Mignot (Président), et Mme Albane Roumier-Lecomte et Mme Hélène Legrand (membres titulaires).

L'enquête publique se déroulera au siège de Terres d'Argentan Interco (siège de l'enquête publique), ainsi qu'en mairies de Gouffern-en-Auge (Chambois), Gouffern-en-Auge (Silly-en-Gouffern), Monts-sur-Orne (Goulet), Ecouché-les-Vallées (Ecouché), Boucé, Argentan, Saint Christophe le Jajolet, Sarceaux, Trun, Rânes, Occagnes, Bailleul, Le Pin au Haras, Nécy, Ri, Saint Gervais des Sablons, Gouffern-en-Auge (Exmes).

Un poste informatique permettant la consultation du dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public dans les mairies de Rânes, Monts-sur-Orne, Boischampré, Sarceaux, Ecouché-les-Vallées et Gouffern-en-Auge ainsi qu'au siège de Terres d'Argentan interco aux jours et horaires habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête publique.

Un dossier d'enquête publique au format papier est mis à disposition du public au siège de Terres d'Argentan interco aux jours et horaires habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est composé :

- Du dossier de PLUi-H et des avis des Personnes publiques Associées ainsi que de l'Autorité Environnementale ;
- Du dossier de RLPi et des avis des Personnes Publiques Associées ;
- Des dossiers des cartes communales et du rapport exposant les motifs et conséquences juridiques des abrogations de celles-ci ;
- Du dossier du zonage des Eaux Pluviales avec l'avis de l'Autorité Environnementale

Le dossier d'enquête publique est consultable en version numérique sur le site internet de Terres d'Argentan Interco (www.terresdargentan.fr) à la rubrique vie quotidienne/habitat-et-urbanisme/urbanisme/planification-urbaine/enquêtes publiques et participations du public.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra faire ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé ouvert spécifiquement à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/pluih-terresdargentan> et accessible sur le internet de Terres d'Argentan interco
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : pluih@terresdargentan.fr.
- Sur les registres d'enquête papiers mis à disposition dans les lieux d'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Par voie postale en adressant un courrier au Président de la commission d'enquête publique à Terre d'Argentan Interco, service urbanisme, 12 route de Sées – BP90220 – 61205 ARGENTAN.

La commission d'enquête publique se tiendra à la disposition du public pour l'informer sur les projets et recevoir ses observations écrites ou orales au siège de Terres d'Argentan Interco, et en mairies selon le calendrier suivant :

DATES 2025	LIEUX	HORAIRES	DATES 2025	LIEUX	HORAIRES
Lundi 15/09	Siège Terres d'argentan Interco : Ouverture de l'enquête	14h-17h	Samedi 04/10	Rânes	9h-12h
Jeudi 18/09	Gouffern-en-Auge - Chambois	9h-12h	Lundi 06/10	Occagnes	9h-12h
	Gouffern-en-Auge - Silly en Gouffern	13h30 - 16h30		Bailleul	13h30-16h30
Lundi 22/09	Monts-sur-Orne (Goulet)	9h-12h	Mercredi 08/10	Le Pin au Haras	9h-12h
	Ecouché-les-Vallées (Ecouché)	13h30-16h30		Nécy	13h30-16h30
Samedi 27/09	Boucé	9h-12h	Vendredi 10/10	Ri	9h-12h
Mardi 30/09	Argentan	9h-12h		Saint Gervais des sablons	14h-17h
	Boischampré (St Christophe le Jajolet)	14h-17h	Mercredi 15/10	Gouffern-en-Auge (Exmes)	9h-12h
Jeudi 02/10	Sarceaux	9h-12h		Trun	14h-17h
		Trun	14h-17h	Vendredi 17/10	Siège Terres d'argentan Interco : Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par les commissaires enquêteurs. Dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête, les Commissaires-Enquêteurs remettront au pétitionnaire un procès-verbal de synthèse des observations en l'invitant à produire à réception de ce document, dans les quinze jours, un mémoire en réponse. Les Commissaires-Enquêteurs disposent, à l'issue de la clôture de l'enquête, d'un délai d'un mois, sous réserve de demande motivée de report, pour transmettre au Président de Terres d'Argentan Interco le dossier avec leur rapport dans lequel figureront leurs conclusions et avis motivés.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et conclusions et avis de la commission d'enquête seront consultables pendant un an au siège de Terres d'Argentan Interco, ainsi que sur le site internet de la collectivité (www.terresdargentan.fr).

Un exemplaire sera transmis au Préfet de l'Orne ainsi qu'à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen.